

La Clinique

Très présents dans les Law Schools américaines et anglo-saxonnes, les Cliniques ont un double objectif :

- initier ou s'associer, avec des partenaires, à des projets d'intérêt public ;
- contribuer à la formation juridique des étudiants par le biais d'une mise en pratique rigoureuse et encadrée de leurs connaissances.

Convaincue qu'une formation alliant **théorie et pratique** permet une meilleure appréhension des concepts, donc un meilleur apprentissage du droit, l'École de droit de Sciences Po a choisi d'intégrer l'approche « clinique » - impliquant une formation à travers l'expérience - dans son **projet éducatif original**.

Outre l'ouverture à la pluridisciplinarité et aux dynamiques transnationales, celui-ci reconnaît l'importance, dès le début du cycle de formation, d'une **approche contextuelle du droit**, adaptée aux exigences de la pratique contemporaine du droit.

La Clinique de l'École de droit de Sciences Po est donc un programme pédagogique, situé à mi-chemin entre cours théoriques et stages pratiques, articulé autour d'une mission d'intérêt public auprès des communautés - locales, nationales, globales - dans lesquelles s'inscrit le projet de l'École de droit. Cette mission s'appuie sur un **engagement actif et approfondi** de ses enseignants, de ses étudiants et de ses partenaires sur des problématiques contemporaines de **justice et d'innovation sociale**.

Enfin, à ses objectifs pédagogiques et d'intérêt public, la Clinique ajoute un troisième élément : la **recherche scientifique intégrée**. Fondée sur une documentation systématique et une analyse théorique des travaux réalisés par la Clinique, cette recherche a pour ambition d'intervenir dans le débat tant académique que public sur certaines thématiques sélectionnées. Cet élément se traduit par la publication de rapports, d'articles dans des revues scientifiques, ainsi que par de nombreuses conférences et événements publics organisés à Sciences Po.

À ce jour, le programme Clinique de l'École de droit de Sciences Po, supervisé et coordonné par **Jeremy Perelman**, Assistant Professor à Sciences Po, s'articule autour de **quatre axes** : un axe local orienté sur les **questions de l'accès au droit**, un axe orienté sur les questions de **responsabilité sociale des entreprises**, un axe international orienté sur la problématique «**droits humains, globalisation économique et développement**» et un axe **local, européen et transnational orienté sur les problématiques liées à la situation des migrants en France**.

Chacun de ces axes se traduit par un programme spécifique.

Modalités de candidatures

Master Carrières Judiciaires et Juridiques

Les étudiants de 2ème année de master Carrières Judiciaires et Juridiques ont la possibilité de s'engager au sein du programme « [Accès au Droit](#) » de la Clinique de l'École de droit.

[En savoir plus sur les modalités de candidatures 2018 \(PDF, 478 Ko\)](#)

Master Droit économique

Les étudiants de 2ème année de master Droit économique ont la possibilité de s'engager au sein de la Clinique de l'École de droit. Ainsi, vous pourrez participer, au choix, au programme « [Responsabilité et Innovation Sociale des Entreprises \(RISE\)](#) », au programme « [Human Rights, Economic Development, and Globalization \(HEDG\)](#) » au programme « [Migrations](#) » ou au programme « [Accès au droit](#) ».

[En savoir plus sur les modalités de candidatures 2018 \(PDF, 496 Ko\)](#)

Pour en savoir plus